

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de Romans-sur-Isère			
COB MORAS-EN-VALLOIRE			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14744	01308	2022	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

VICTIME

Nmr pièce	N° feuillet
	1 / 2

Le samedi 26 novembre 2022 à 16 heures 45 minutes.

Nous soussigné Maréchal des Logis-Chef Cindy CHEVALIER, Officier de Police Judiciaire en résidence à LE GRAND SERRE

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à MORAS EN VALLOIRE 26210, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME			
Sexe	Nom	Prénom	
M	FORNEY	René	
Situation de famille	Divorcé	Validité état-civil	
Divorcé(e)		Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
05/11/1954	NIMES 30000	France	30189
Adresse	4 Chemin Montrigaud		
Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE	
GRENOBLE 38000	France	38185	
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	07.63.15.66.46	RETRAITE	Française
e-mail	reneforney@hotmail.fr		Fax
Consentement Portalis	non		

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Maréchal des Logis-Chef Cindy CHEVALIER, Officier de Police Judiciaire en résidence à LE GRAND SERRE, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Je me présente ce jour à votre unité afin de déposer plainte pour des violences dont j'ai été victime le 12 Novembre 2022 sur la commune de SEYSSINET PARISSET (38). Je sortais de chez moi pour aller récupérer ma voiture. Je me suis écroulé sur le trottoir et j'ai repris connaissance dans une ambulance des pompiers. Là les pompiers m'ont dit que j'avais fait un malaise. J'ai appelé l'un de mes collègues à 16 heures 02. J'ai été transporté aux urgences de l'hôpital nord de GRENOBLE. Je suis resté hospitalisé 24h. Il en ressort que j'ai une fracture de la tempe gauche. Les médecins m'ont dit que c'était un miracle que je sois encore en vie. Sur la radio on voit la fracture avec une trace ronde autour de la tempe. —

Sur les images de la fracture on voit bien la marque d'un rond. Le médecin n'a pas voulu me remettre les images de ma fracture. —

Du coup la seule possibilité au vue de la fracture que j'ai c'est que j'ai reçu sans doute une balle de LBD dans la tête. Là il faut 06 semaines pour que ma fracture se résorbe et le médecin m'a bien mis en garde sur le fait qu'il ne fallait surtout pas que je reçoive de nouveau coup. —

Question : Savez-vous qui aurez pu vous faire cela ou vous en vouloir ? ---

Réponse : J'ai porté plainte contre deux agents immobiliers, FAURE Immobilier à GRENOBLE et Espace atypique sur GRENOBLE aussi. Ces deux agences ont fait des faux documents. Ce dossier est actuellement en cours par Madame GOUVERNEUR Marie, Juge d'Instruction à GRENOBLE. J'ai été entendu par celle-ci le 10 Novembre 2022 et comme par hasard deux jours après je me retrouve à l'hôpital avec cette marque. Je ne suis jamais malade, je n'ai jamais fait de malaise moi je suis sûr qu'on m'a tiré dessus. J'ai voulu qu'un médecin légiste m'examine pour déterminer la cause précise de ma blessure mais ceux-ci m'ont répondu qu'il ne le ferait pas sans demande de la gendarmerie ou de la police. J'ai donc besoin de déposer plainte pour pouvoir faire avancer mon dossier. Je tiens à vous signaler que là où les faits se sont produits il y a un système de vidéo surveillance appartenant à la SEMITAG, il s'agit des transports en commun grenoblois qui gère le tramways. Je suis allé les voir mais ils n'ont pas voulu visionner les images ils m'ont dit qu'il fallait une demande de la police pour le faire. Leur siège se trouve à GRENOBLE. —

Question : Pourquoi n'êtes vous pas allé déposer plainte près de chez vous? -

Réponse : Parce qu'à GRENOBLE j'ai un passif important avec eux. Mon ex épouse était avec un policiers grenoblois qui revendait les fichiers de la police. J'ai enquêté sur ses affaires là et du coup j'ai amené tous le dossier à l'instruction. Derrière il n'était pas tout seul du coup là bas il y a du monde qui m'en veut. Depuis ce dossier je m'attaque à toutes la corruption locales des services grenoblois. C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu aller déposer plainte là bas. Vous m'informez qu'à la demande du magistrat du tribunal de VALENCE mon dossier va être transmis à la Gendarmerie de SEYSSINET PARISSET, compétente sur le lieu des faits. —

Question : Avez-vous autre chose à ajouter ? ---

Réponse : A mon avis vu le genre de spoliation immobilière que j'ai subit je ne dois pas être le premier. Vu la proximité avec mon audition par la juge d'instruction on sait qui est à l'origine de ces violences sur ma personne. Je dépose plainte pour les faits énoncés ci-dessus. Je n'ai rien d'autre à ajouter. —

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

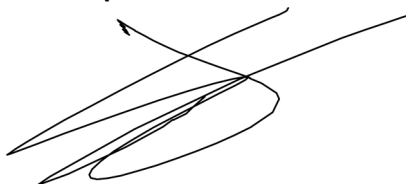
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A MORAS EN VALLOIRE 26210, le 26 novembre 2022 à 17 heures 10 minutes.

La personne entendue



L'Officier de Police Judiciaire

